



Charte Entreprises & Quartiers

Pierre-Henry MACCIONI préfet de la région Haute Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a présidé et signé les premières conventions départementales de la charte entreprises et quartiers, avec cinq entreprises partenaires, jeudi 29 janvier 2015 en préfecture.

L'accès à l'emploi et le développement économique est au cœur des nouveaux contrats de ville 2015-2020 signés entre l'État, les collectivités territoriales et les différents partenaires locaux de la politique de la ville.

Les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville sont confrontés à des situations économiques et sociales dégradées : le taux de chômage dans les anciens « zones urbaines sensibles » est de plus de 23 %, soit deux fois et demi supérieur à la moyenne nationale.

Lever les freins à l'embauche, améliorer les parcours d'insertion et faciliter l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les objectifs communs de l'État et des entreprises engagées dans une démarche de responsabilité sociétale.

Le ministère de la ville a signé avec une cinquantaine d'entreprises la charte « entreprises et quartiers ». Par cette charte, les entreprises s'engagent à favoriser pour les habitants des quartiers populaires l'accès à l'emploi ou la création d'entreprises, mais également à agir pour le développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans différents domaines tels que : l'éducation, l'orientation, la médiation, les services à la population, le soutien à l'entrepreneuriat, les clauses d'insertion. Cette charte est, par la suite déclinée en convention spécifique pour chaque entreprise.





Les principaux engagements des entreprises signataires pour les 5 ans à venir

EIFFAGE Construction

- le développement des clauses d'insertion bénéficiant entre autre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique (QPV) de la ville dans les marchés publics ou privés

ADECCO

- participation à des projets en lien avec les structures locales emploi et insertion via le dispositif « 100 chances 100 emplois » qui concerne principalement des jeunes des QPV.

La POSTE

- interventions en direction des élèves des 28 quartiers prioritaires en matière d'éducation et d'orientation scolaire
- participation du groupe la Poste aux dispositifs emplois d'avenir et des contrats en alternance qui prennent en compte en particulier les jeunes des QPV quant aux objectifs.

ORANGE

- partenariat actif à l'association Nos Quartiers ont du Talent (NQT) : 10 cadres d'Orange qui s'engageront comme parrains des jeunes diplômés issus des QPV (Bac+4) en recherche d'emploi.
- mécénat de compétence auprès de l'association « Énergie jeune » qui a pour mission la prévention du décrochage scolaire dans les collèges d'éducation prioritaire.

SNCF

- parrainage des jeunes avec la Mission Locale de Rouen
- partenariat avec la justice (SPIP et PJJ) à travers les travaux d'intérêt général, les stages de citoyenneté.

